

Spécialité Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse
Définition des épreuves E1, E2, E3, E4 (ANNEXE A L'ARRETE DU 24 JUILLET 2013)

E1 EPREUVE PROFESSIONNELLE

prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie gestion

U1
Coefficient 11

Elle est composée de 3 parties :

- Epreuve professionnelle : coefficient 8
- Evaluation de la formation en milieu professionnel : coefficient 2
- Economie gestion : coefficient 1

EPREUVE PROFESSIONNELLE

coefficient 8

● **Objectif et contenu de l'épreuve**

L'épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat à réaliser, à partir d'un carton, d'une maquette ou d'une œuvre, un tapis, une tapisserie ou une restauration.

● **Critères d'évaluation**

- croisement judicieux des connaissances techniques et de la compréhension des données plastiques
- choix et utilisation des moyens techniques adaptés au problème posé, notamment le bon rapport entre le geste et l'outil
- assimilation des principes fondamentaux du tapis, de la tapisserie ou de la restauration

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle est effectué lors d'une situation d'évaluation.

Il prend en compte 3 éléments d'égale importance :

- a) la réalisation des objectifs mis au point en concertation entre l'équipe pédagogique et le candidat concernant son travail au regard de son cursus
- b) les acquis professionnels résultant du croisement des connaissances techniques et de la compréhension des données plastiques
- c) les compétences du candidat à :
 - assimiler des notions théoriques concernant les principes fondamentaux du tapis, de la tapisserie, ou de la restauration et des notions de technologie
 - choisir et utiliser des moyens techniques adaptés au problème plastique posé, notamment par le bon rapport entre le geste et l'outil

Au terme de l'évaluation, les enseignants et les professionnels arrêtent conjointement la note qui sera proposée au jury.

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 41 heures**

A partir d'un carton, d'une maquette ou d'une œuvre (imposés), le candidat doit réaliser un tapis, une tapisserie ou une restauration. Pour cela il dispose du poste de travail des outils et outillages et matières d'œuvre.

Le candidat doit procéder à l'échantillonnage et choisir le mode d'exécution pertinent en fonction de l'esthétique du carton, de la maquette ou de l'œuvre, dans le cadre du format imposé.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

coefficient 2

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

● **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ : présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ : à partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

● **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement

L'épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

● **Modes d'évaluation**

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ 8 points
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Il expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ 12 points
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences figurant au programme d'économie-gestion.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués.

E2 : EPREUVE DE PROJET DE REALISATION

U 2
Coefficient 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif de contrôler la prise en compte de savoir-faire et connaissances nécessaires au bon exercice de l'activité professionnelle.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer sa faisabilité technique.

Constitution du dossier

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, les contenus (textes, croquis, documents photographiques, historiques, techniques, scientifiques...), les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases.

Ce dossier doit comporter :

- des études historiques et culturelles
- des études d'ordre plastique
- des études d'ordre technologiques et scientifique
- des réflexions sur l'adéquation des choix techniques et esthétiques avec l'environnement
- des réflexions sur l'adéquation des choix esthétiques avec les coûts et la gestion de fabrication

Le candidat en établit une copie numérique.

Forme du dossier

Format minimum : A3 (29,7 cm - 42 cm).

Format maximum : *Raisin* (50 cm - 65 cm).

Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée de 30 minutes de préparation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de contrôler le niveau d'intérêt porté par le candidat à la création contemporaine notamment au travers des œuvres exposées dans les galeries, les musées, les grandes manifestations artistiques. L'épreuve doit intégrer une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

• Critères d'évaluation

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- identifier, situer et comparer des ouvrages ou ensembles de productions historiques et contemporaines
- apporter une réflexion sur les différents courants de création

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

A partir d'un support documentaire se rapportant à la période contemporaine, le candidat doit situer le courant et le lieu géographique auxquels peuvent se rattacher les représentations étudiées.

Il peut souligner les tendances, les sources d'inspiration et les différentes techniques utilisées.

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les connaissances du candidat relatives aux œuvres tissées, notamment les tapis et tapisseries des origines à nos jours.

• Critères d'évaluation

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- déchiffrer une œuvre (tissu, tapis, tapisserie, carton...)
- situer géographiquement l'œuvre
- repérer le courant dans lequel elle s'inscrit
- situer le courant de son époque
- proposer des éléments d'identification de l'œuvre
- reconnaître la valeur d'usage de l'œuvre au travers des différents courants de leur influence et de leur circulation

• Mode d'évaluation

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

A partir de documents définissant avec précision les caractéristiques d'un ouvrage à réaliser, il s'agit :

- d'effectuer sous forme d'esquisses la recherche demandée
- de traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation (perspective ou non suivant le caractère de l'étude demandée).